

Les risques de l'utilisation des machines d'autrui

Dans les fermes bio, on utilise parfois des machines étrangères à l'exploitation, une pratique certes autorisée, mais comportant un certain nombre de risques. Cette fiche technique présente les risques existants et les mesures de précaution à prendre. L'accent est mis sur la prévention des résidus de produits phytosanitaires, qui résultent le plus souvent de l'utilisation de pulvérisateurs d'autrui.



Risques dans diverses situations

Les machines d'autrui sont utilisées dans différentes situations. Les mesures de précaution envisageables varient en conséquence.

Scénarios

Partage de machines

Partager les machines entre plusieurs exploitations est judicieux et également envisageable en agriculture bio. Ce point ne fait pas l'objet de directives spécifiques dans l'ordonnance sur l'agriculture biologique ni dans le cahier des charges de Bio Suisse.

Les machines telles que les tracteurs, les épandeurs de fumier et les tonnes à lisier peuvent être partagées entre fermes bio et conventionnelles. En revanche, les pulvérisateurs et les épandeurs d'engrais ne devraient être partagés qu'entre fermes bio.

Prestataires de services agricoles

La collaboration avec des prestataires de services agricoles est pertinente. Comme ces derniers tra-

vailent généralement aussi bien pour des exploitations bio que conventionnelles, il importe de prendre certaines précautions. Il est notamment recommandé d'établir avec le ou la prestataire de services une convention écrite listant tous les travaux à effectuer. Dans ce document, le ou la prestataire de services s'engage à prendre les mesures nécessaires pour éviter toute contamination, et le ou la client-e se déclare prêt-e à payer les éventuels surcoûts résultant d'un nettoyage particulièrement minutieux.

En fin de compte, c'est toujours la productrice ou le producteur bio qui est responsable du respect des directives et de la prise des mesures de précaution nécessaires.

Prestataires de services agricoles travaillant également à l'étranger

Étant donné qu'une contamination par des OGM ne peut être exclue, même après un nettoyage minutieux, il est fortement déconseillé d'engager pour le semis ou la récolte des prestataires de services qui travaillent également dans des pays où la culture de plantes OGM est autorisée.

Lorsqu'une machine tombe en panne

Dans la vie de tous les jours, il n'est pas rare qu'une machine tombe en panne. Dans de tels cas, il n'y a souvent pas d'autre solution que d'emprunter rapidement une machine de remplacement. Si celle-ci provient d'une exploitation conventionnelle, son nettoyage ne doit pas être négligé, même si le temps presse!

Nettoyage lors de la reconversion

Lors de la reconversion au bio, toutes les machines doivent être nettoyées minutieusement. Cela vaut

en particulier pour les pulvérisateurs et les épandeurs d'engrais. Les mesures à prendre sont alors les mêmes que pour les machines d'autrui.

Garde aux maladies et ravageurs de quarantaine

Si une maladie ou un ravageur de quarantaine survient dans une exploitation, il y a un risque de propagation si l'on emprunte des machines à cette exploitation. Dans ce cas, la plus grande prudence est de mise et les obligations imposées par les autorités doivent être strictement respectées.

Machines

Pulvérisateur

L'utilisation de pulvérisateurs d'autrui comporte un risque élevé de résidus de produits phytosanitaires non autorisés en bio. Dans la mesure du possible, il convient donc d'utiliser son propre pulvérisateur ou un pulvérisateur qui n'est utilisé que par des exploitations bio. Si l'on doit exceptionnellement avoir recours à un pulvérisateur auparavant utilisé dans une exploitation conventionnelle, celui-ci doit être nettoyé minutieusement (voir «Nettoyage d'un pulvérisateur»). Il en va de même lors de la reconversion.

Les graves conséquences des résidus de pesticides

Les méthodes d'analyse actuelles permettent de détecter les pesticides même en cas de traces infimes. La découverte de résidus de pesticides non autorisés dans un produit bio déclenche de vastes enquêtes et la suspension de la commercialisation en bio. La possibilité d'une commercialisation en tant que produit bio à l'issue de ces enquêtes dépendra de leur résultat. L'expérience montre que les cas de résidus entraînent des coûts élevés et peuvent bloquer la chaîne commerciale.



Afin d'éviter les résidus de pesticides, il convient de veiller à un nettoyage minutieux, en particulier lors de l'utilisation de pulvérisateurs d'autrui.

Nettoyage d'un pulvérisateur

- Pour éviter les résidus, il est conseillé de nettoyer le pulvérisateur sur l'exploitation conventionnelle avant de le transporter à la ferme bio.
- Effectuer le nettoyage exclusivement sur une aire de lavage prévue à cet effet ou, à la rigueur, sur une surface recouverte de végétation.
- Nettoyage intérieur: rincer le pulvérisateur à l'eau, si possible directement après son utilisation, et épandre l'eau de rinçage sur la culture traitée.
- Nettoyage extérieur: nettoyer l'extérieur du pulvérisateur à l'aide d'un nettoyeur à haute pression. Cela peut se faire au champ, de préférence dans la culture traitée, ou sur une aire de lavage. Si le nettoyage se fait manuellement, il convient d'utiliser un nettoyeur ou de la soude. Pour plus d'informations, voir la fiche d'Agriidea intitulée «[Place de remplissage et nettoyage des pulvérisateurs – A quoi faut-il faire attention?](#)» (agriidea.abacuscity.ch > n° 3832).
- Lors du nettoyage extérieur, il convient de porter des gants de protection, une visière, des chaussures/bottes imperméables et une combinaison prévue à cet effet.
- Le filtre principal et toutes les buses avec leur filtre doivent être retirés et trempés pendant au moins 15 minutes dans une solution contenant de l'eau et un nettoyeur (voir «Nettoyant»). Ensuite, les buses et les filtres doivent être rincés et remis en place.
- Remplir le réservoir du pulvérisateur avec 30 à 50 litres d'eau, ajouter le nettoyeur et faire fonctionner le mélangeur pendant 10 minutes. Vider ensuite le réservoir et répéter le nettoyage si nécessaire. La mousse sur les parois intérieures du réservoir doit être rincée à l'eau.
- Ouvrir ensuite les bouchons qui ferment les extrémités de la rampe de pulvérisation et la rincer d'abord avec un nettoyeur, puis avec de l'eau. Après le rinçage, refermer les extrémités de la rampe.
- La dernière étape consiste à rincer deux fois tout le pulvérisateur à l'eau.

Nettoyant

De nombreux pesticides étant peu solubles dans l'eau, l'utilisation d'un nettoyeur s'impose. Différents produits commerciaux peuvent être utilisés (certains figurent sur la [Liste des intrants](#), disponible sur boutique.fibl.org > 1078). La soude convient elle aussi. Ne pas utiliser de détartrants, car ils peuvent endommager les buses.

Élimination de l'eau de nettoyage

L'eau de rinçage du nettoyage continu et du nettoyage final ne doit pas être déversée dans les canalisations ni dans les eaux. L'épandage se fait soit sur une aire de lavage prévue à cet effet, pourvue de parois latérales, soit à vitesse d'avancement élevée sur une large surface de sol recouverte de végétation d'une culture conventionnelle ou sur des terres non cultivées. Pour éviter les résidus, l'eau de nettoyage ne doit pas être épandue sur des cultures biologiques. Le mieux est de l'épandre sur l'exploitation conventionnelle.

Épandeur d'engrais

Les épandeurs d'engrais d'autrui sont susceptibles de présenter des résidus d'engrais non autorisés en bio. Toutefois, ces résidus ne sont pas aussi facilement détectables que ceux de pesticides.

Nettoyage d'un épandeur d'engrais

- L'essuyer à l'aide d'une balayette.
- Ensuite, le nettoyer à l'air comprimé et/ou le rincer à l'aide d'un tuyau.

Botteleuse

Les botteleuses d'autrui risquent d'être contaminées par des résidus d'agents d'ensilage ou de conservation du foin interdits en bio.

Mesures préventives

- Se renseigner si des agents d'ensilage ou de conservation du foin interdits en bio sont utilisés dans la botteleuse.
- Dans l'affirmative, s'assurer que le distributeur de l'agent d'ensilage est fermé.

Outils de travail du sol

L'utilisation d'outils de travail du sol d'autrui présente le risque d'introduire dans l'exploitation des adventices envahissantes telles que le souchet.

Nettoyage des outils de travail du sol

- Placer l'outil dans un endroit bétonné.
- Le nettoyer minutieusement à l'aide d'un tuyau ou d'un nettoyeur à haute pression.
- Ramasser et éliminer les restes de terre et les éventuelles adventices, ne pas les jeter dans les champs ou sur le compost.

Semoir

Les semoirs d'autrui sont susceptibles de contenir des restes de semences traitées. En principe, il existe également un risque de dissémination de variétés génétiquement modifiés (OGM). En Suisse, de telles variétés ne peuvent actuellement pas être cultivées. Si le semoir a été utilisé à l'étranger, un tel risque peut toutefois exister.

Nettoyage d'un semoir

- L'essuyer à l'aide d'une balayette.
- Ensuite, le nettoyer à l'air comprimé.
- Éliminer les restes de semences et ne pas les mélanger avec des semences bio.

Moissonneuse-batteuse

Risque de contamination par des OGM

Les moissonneuses-batteuses d'autrui risquent de présenter des restes de récoltes conventionnelles. Si la machine a été utilisée à l'étranger, le risque de mélange avec des variétés génétiquement modifiées (OGM) ne peut être exclu.

Risques liés aux allergènes ou aux alcaloïdes

Un autre risque réside dans le mélange de la récolte avec des restes d'une culture allergène comme le blé (gluten) ou la moutarde. Si de telles contaminations ne peuvent être évitées, les allergènes doivent être déclarés. Lors de la production de semences de lupin, les variétés aux gènes différents responsables d'une faible teneur en alcaloïdes ne doivent pas se mélanger, faute de quoi la descendance deviendra amère. Les mesures visant à éviter le mélange dû aux machines sont les mêmes que pour les allergènes.

Nettoyage d'une moissonneuse-batteuse

- L'essuyer à l'aide d'une balayette.
- Ensuite, la nettoyer à l'air comprimé.
- Éliminer les restes de la récolte et ne pas les mélanger avec la récolte bio.

D'autres machines sont aussi concernées

Les risques et les mesures de précaution mentionnés sont valables par analogie pour toutes les machines et tous les conteneurs appartenant à des tiers tels que les harasses, les paloxes et les remorques.



Lorsque l'on a recours à des moissonneuses-batteuses qui ont également été utilisées à l'étranger, outre la contamination par des récoltes conventionnelles, la récolte bio risque d'être mélangée à des variétés génétiquement modifiées. Toutes les précautions doivent être prises afin d'éviter cette situation.

Impressum

Institution éditrice

Institut de recherche de l'agriculture biologique FiBL
Ackerstrasse 113, case postale 219, 5070 Frick, Suisse
Tél. +41 (0)62 865 72 72
info.suisse@fibl.org, fibl.org

Auteur: Bernhard Speiser

Relecture: Christine Arncken, Tobias Gelencsér, Tino Hedrich, Matthias Ludwig, Jean-Charles Mouchet, Beatrice Steinemann (tous du FiBL Suisse)

Rédaction: Vanessa Gabel (FiBL Suisse)

Traduction: Sonja Wopfner

Maquette: Sandra Walti, Brigitta Maurer (toutes deux du FiBL Suisse)

Photos: Matthias Klaiss: photo de couverture; Tobias Gelencsér: p. 2; Hansueli Dierauer: p. 4 (tous du FiBL Suisse)

N° d'article du FiBL: 1530

Permalien: orgprints.org/id/eprint/55831/

Pour citer cette publication: Speiser B. (2025): Les risques de l'utilisation des machines d'autrui. Institut de recherche de l'agriculture biologique FiBL, Frick. Disponible sur: boutique.fibl.org > 1530

Cette fiche technique peut être téléchargée gratuitement depuis la boutique en ligne du FiBL: boutique.fibl.org

Toutes les informations contenues dans la présente fiche technique reposent sur les meilleures connaissances et sur l'expérience de l'auteur. Malgré tout le soin apporté, des erreurs et des imprécisions ne peuvent être exclues. Ni l'auteur ni l'éditeur ne sauraient donc être tenus responsables de quelque inexactitude dans le contenu ou d'éventuels dommages consécutifs au suivi des recommandations.

2025 © FiBL

Pour obtenir des informations détaillées sur les droits d'auteur, consulter: fibl.org/fr/copyright